



# ASSAINISSEMENT

## LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

C'est une redevance destinée au financement des grands projets en matière d'assainissement, tels la construction des réseaux principaux de collecte d'eaux usées et des stations d'épuration.

Elle s'applique aux constructions nouvelles, aux extensions d'immeubles existants générant des eaux usées supplémentaires et aux bâtiments existants nouvellement desservis. La PFAC est indépendante des travaux de branchement d'assainissement sur les parties publique et privée. Afin de déterminer si vous êtes éligible à la PFAC, merci de compléter le tableau ci-dessous.

<b>LOGEMENT(S)</b>	<input type="checkbox"/> Individuel	<input type="checkbox"/> Collectif					
<b>TRAVAUX ACHEVÉS</b>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non					
		Date d'achèvement prévisionnelle : .....					
<b>COMPOSITION DU BIEN</b>	<b>NOMBRE DE LOGEMENTS SELON LA CATÉGORIE</b>				<b>AUTRES TYPES DE BÂTIMENTS</b>		
	T1- T2	T3- T4	T5- T6	T7 et plus	Usage (commerces bureaux...)	Nombre de personnel déclaré travaillant sur site <sup>(1)</sup>	Capacité d'accueil du public déclaré <sup>(1)</sup>
<b>AVANT TRAVAUX</b>							
<b>APRÈS TRAVAUX</b>							

<sup>(1)</sup> Données disponibles dans votre notice ERP

## CONTRÔLE DU RACCORDEMENT

À L'ISSUE DES TRAVAUX, UN CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU BON RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EST OBLIGATOIRE ET SERA RÉALISÉ À LA CHARGE DU DEMANDEUR

## PIÈCES À FOURNIR

Plan de masse du projet de raccordement sur lequel figure :

- > Les réseaux d'évacuation des eaux usées à l'intérieur de la parcelle <sup>(2)</sup>
- > Le système d'infiltration des eaux pluviales à l'intérieur de la parcelle <sup>(2)</sup>

<sup>(2)</sup> Ces documents sont obligatoires